



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question orale n° 1042

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la nécessité d'améliorer le maillage des voies de communication structurantes du département du Tarn afin de répondre à l'objectif d'aménagement du territoire, en matière de réseaux routiers nationaux et en matière de liaisons aériennes. Dans ce cadre, aux côtés des collectivités territoriales, l'État doit accorder la priorité au désenclavement du sud du Tarn, second bassin industriel de la région Midi-Pyrénées. L'État doit également rester mobilisé afin de réaliser le plus rapidement possible la mise en deux fois deux voies de l'axe Toulouse-Lyon qui permettra de relayer directement ces deux futures capitales régionales et d'irriguer le sud du massif central. La question est donc triple : le ministre peut-il préciser le financement, le calendrier définitif pour la mise en deux fois deux voies de la RN 88 entre Albi et Rodez et plus précisément sur la réalisation des travaux entre les giratoires de Larquiepyre et de l'Hermet à Albi ? Peut-il rassurer le Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet sur le renouvellement de la ligne aérienne Castres-Mazamet-Orly au-delà du 31 mai 2015 ? Le soutien financier de l'État sur cette ligne indispensable ne doit pas être diminué et doit être absolument maintenu. Plusieurs années d'avancées et de reculades, le projet d'autoroute Castres-Mazamet semble à nouveau dans sa dernière ligne droite. Le ministre peut-il donc confirmer une mise en service de l'infrastructure courant 2022 ? Ces réalisations sont vitales à l'économie tarnaise pour l'attractivité du territoire et pour la qualité de vie des administrés. Il tient également à le remercier pour son soutien.

Texte de la réponse

AMÉLIORATION DES LIAISONS ROUTIÈRES ET AÉRIENNES DANS LE DÉPARTEMENT DU TARN

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Valax, pour exposer sa question, n° 1042, relative à l'amélioration des liaisons routières et aériennes dans le département du Tarn.

M. Jacques Valax. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, je veux vous poser une question qui préoccupe le département du Tarn et se décomposera en trois sous-questions. Elle concerne la nécessité d'améliorer le maillage des voies de communication structurantes du département du Tarn, afin de répondre à l'objectif d'aménagement du territoire en matière de réseaux routiers nationaux et de liaisons aériennes.

Le département du Tarn a déjà fait savoir qu'il serait prêt à cofinancer un certain nombre de projets que j'évoquerai dans quelques instants. Mais j'aimerais connaître la position de l'État qui, aux côtés des collectivités territoriales, doit faire du désenclavement du sud du Tarn, second bassin industriel de la région Midi-Pyrénées, une priorité. L'État doit également rester mobilisé afin de réaliser le plus rapidement possible la mise en deux fois deux voies de l'axe Toulouse-Lyon, qui permettra de relier directement ces deux futures capitales régionales et d'irriguer le sud du Massif central.

Monsieur le secrétaire d'État, ma question est triple. Premièrement, pourriez-vous préciser le financement et le calendrier définitif, à supposer qu'il existe, de la mise en deux fois deux voies de la RN 88 entre Albi et Rodez ? Cette voie est un tronçon de l'axe Toulouse-Lyon, ce qui donne à ces travaux une importance à la fois locale et nationale.

Deuxièmement, pourriez-vous rassurer le syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, l'unique aéroport du département, qui connaît aujourd'hui quelques difficultés puisque se pose la question du financement et du renouvellement de la ligne aérienne Castres-Mazamet-Orly au-delà du 31 mai 2015 ? Le soutien financier de l'État à cette ligne est indispensable. Il ne doit pas être supprimé ni même diminué, mais absolument maintenu.

Troisièmement, nous discutons depuis plusieurs années du projet d'autoroute Castres-Mazamet, qui semble aujourd'hui soutenu par l'État. Pourriez-vous donc confirmer une mise en service de cette infrastructure dans le courant de l'année 2022 ?

Ces trois réalisations, intimement liées, sont vitales pour l'économie tarnaise, pour l'attractivité de notre territoire et pour la qualité de vie des administrés. Je ne doute pas un seul instant que les réponses que vous allez m'apporter confirmeront l'engagement de l'État aux côtés des collectivités territoriales.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Monsieur le député, je me réjouis tout d'abord de la mise en service, le 20 février dernier, de la rocade d'Albi, dorénavant à deux fois deux voies. Avec l'achèvement de ces travaux, la quasi-totalité de la RN 88 dans le Tarn a le statut de voie express. Le contrat de plan entre l'État et la région Midi-Pyrénées prévoit également les crédits nécessaires à la mise en service, en Aveyron, de la section Saint-Jean-La Mothe d'ici l'été et du contournement de Baraqueville d'ici 2019. À cette échéance, l'ensemble de la RN 88 sera aménagée sur deux fois deux voies entre Toulouse et Rodez.

En ce qui concerne la section que vous évoquez entre les giratoires de Larquipeyre et de l'Hermet, à Albi, 2,2 millions d'euros ont déjà été investis pour des travaux. En complément, 5,7 millions seront inscrits dans le prochain contrat de plan État-région pour la poursuite et l'achèvement de ces aménagements de sécurité dans la commune de Lescure-d'Albigeois, avec une participation de l'État à hauteur de 30 % de cet investissement. Concernant ces aménagements, une concertation publique sera engagée à la fin du mois. Voilà qui donne une perspective claire à l'amélioration des conditions de circulation sur la RN 88.

S'agissant du projet d'autoroute Toulouse-Castres, les études préalables sont en cours d'élaboration en vue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique début 2016. L'objectif que vous indiquez reste celui qui est effectivement visé.

Quant à la liaison aérienne Castres-Paris, au vu de la situation budgétaire de l'État, particulièrement tendue, le soutien financier se concentre sur le respect des engagements pris au titre des différentes conventions de délégation de service public déjà signées et sur le renouvellement de quelques conventions concernant les territoires les plus enclavés.

La ville de Castres, située à environ une heure de route de l'aéroport de Toulouse, dont la desserte est particulièrement développée, ne peut à ce titre bénéficier d'un renouvellement à l'identique du soutien de l'État. Néanmoins, pleinement conscients de l'importance pour le Tarn d'une liaison de qualité avec la capitale, et dans le cadre des arbitrages budgétaires en cours, nous nous efforcerons d'accompagner le syndicat mixte de l'aéroport et l'ensemble des collectivités concernées dans le cadre de la nouvelle convention de délégation de service public. En outre, vous le savez, mes services ont collaboré avec ceux de la chambre de commerce et d'industrie du Tarn pour faciliter le lancement et la conduite de l'appel d'offres.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Valax.

M. Jacques Valax. J'ai bien noté les quelques observations apportées par M. le secrétaire d'État, que je remercie. Je compte absolument sur son soutien indéfectible, tant les demandes formulées sont importantes pour notre département.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1042

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3473

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2015](#), page 4587

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [12 mai 2015](#)